

La **DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES** sollicite des candidatures pour dispenser les charges de cours suivantes dans le cadre du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en :

Technicien en génie mécanique (ELC.24)

BLOC 3 : 11 JANVIER AU 2 JUILLET 2027

Numéro	Titre	Pondération	Durée (h)
241-FBN-05	Introduction à l'automatisation	2-3-2	75 h
241-FBE-03	Liaisons mécaniques	2-1-1	45 h
203-FDB-03	Statique	2-1-1	45 h

Le **PROJET M – AEC Technicien en génie mécanique ELC.24** est une formation professionnelle et technique en ligne pour les travailleurs/travailleuses du secteur manufacturier inspirée du « modèle dual » allemand. Il vise à offrir une qualification à 28 travailleurs/travailleuses déjà à l'emploi d'entreprises manufacturières en partenariat avec le cégep de Thetford. À l'issue de leur formation, les travailleurs/travailleuses obtiendront une Attestation d'études collégiales.

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae complet et à jour (incluant les relevés de notes) **au plus tard le jeudi 15 octobre 2026, à 16 h**, à la Direction des ressources humaines, Cégep de Sept-Îles, 175, rue De La Vérendrye, Sept-Îles (Québec) G4R 5B7 ou au courriel suivant : recrutement@cegepsi.ca. Le Collège ne s'engage aucunement à considérer les candidatures reçues après la date indiquée.

Le ou la candidate retenue pour la charge de cours se verra octroyer un contrat d'embauche, lequel sera honoré sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions. Advenant l'annulation ou le report d'une AEC dans son entièreté ou en partie (bloc de cours faisant l'objet d'un affichage), ce dit contrat sera annulé.

Le Collège remercie les personnes qui signifieront leur intérêt en soumettant leur candidature pour ce poste, mais avise qu'il communiquera seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue de sélection.

Le Cégep de Sept-Îles adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, d'où l'importance de fournir les renseignements demandés. Les personnes handicapées peuvent être accommodées dans le processus de présélection et de sélection.